

Salustro Reydel

8, avenue Delcassé
75008 Paris

Barbier Frinault & Cie

Ernst & Young

Tour Ernst & Young
Faubourg de l'Arche

92 037 La Défense Cedex

**RAPPORT SPECIFIQUE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES IFRS
AU 31 DECEMBRE 2004**

VEOLIA ENVIRONNEMENT

*36-38, avenue Kléber
75116 PARIS*

Salustro Reydel

8, avenue Delcassé
75008 Paris

Barbier Frinault & Cie

Ernst & Young

Tour Ernst & Young
Faubourg de l'Arche

92 037 La Défense Cedex

RAPPORT SPECIFIQUE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES IFRS AU 31 DECEMBRE 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Veolia Environnement (« la société »), nous avons effectué un audit des informations financières IFRS présentant l'impact attendu du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne (« les IFRS ») sur le bilan consolidé au 31 décembre 2004 et le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2004 (les « informations financières IFRS 2004 »), telles qu'elles sont jointes au présent rapport.

Les informations financières IFRS 2004 ont été établies sous la responsabilité du Conseil d'administration, dans le cadre du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, à partir des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 préparés en conformité avec les règles et principes comptables français (les « comptes consolidés »), qui ont fait l'objet de notre part d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. L'audit des comptes consolidés 2004 nous a conduit à exprimer une opinion sans réserve sur ces comptes. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur les informations financières IFRS 2004.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les informations financières IFRS 2004 ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces informations. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'établissement des informations financières IFRS 2004 et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les informations financières IFRS 2004 ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'élaboration décrites dans la note de présentation sur la transition aux IFRS, laquelle précise comment la norme IFRS 1 et les autres normes comptables internationales adoptées dans l'Union européenne ont été appliquées et indique les normes, interprétations, règles et méthodes comptables qui, selon la direction, devraient être applicables pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005 selon les IFRS.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur:

- la note I.1. qui expose les raisons pour lesquelles les informations financières IFRS 2004 présentées dans les comptes consolidés de l'exercice 2005 pourraient être différentes des informations financières IFRS 2004 jointes au présent rapport
- la note II.1. qui précise le traitement comptable relatif aux contrats de concession, susceptible d'être retenu par la société, résultant des projets d'interprétations en cours d'examen.

Par ailleurs, nous rappelons que, s'agissant de préparer le passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les informations financières IFRS 2004 ne constituent pas des comptes consolidés établis selon les IFRS, permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Paris et La Défense, le 13 mai 2005

Les Commissaires aux Comptes

SALUSTRO REYDEL

BARBIER FRINAULT & CIE
Ernst & Young



Bernard CATTENOZ



Bertrand VIALATTE



Patrick GOUNELLE



Jean BOUQUOT